

Guide 2024-2025

Sciences Po Strasbourg

École

de l'Université de Strasbourg

MENTION Politiques Publiques

MASTER ACTION PUBLIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (APCT)



Table des matières

Table des matières ↘.....	1
2. PRESENTATION	2
3. EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	3
4. MAQUETTE.....	4
5. STAGE ET RAPPORT DE STAGE.....	5
6. MEMOIRE.....	6
7. CALENDRIER DE LA FORMATION	7
8. REGLEMENT D'EXAMEN	8
9. CONTACTS PRATIQUES	9
10. SERVICES PRATIQUES.....	10
11. ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP.....	11
12. PRESENTATION D'ERNEST	12
13. NOMINATION DES DELEGUES DE PROMOTION.....	13

2. PRESENTATION



Responsable : Christophe PIERUCCI,

Professeur des universités en droit public,

Responsable du Master 2 Action publique des collectivités territoriales (APCT)

Le parcours de Master 2 « **Action publique des collectivités territoriales** » a vocation à **former les étudiants aux fonctions d'encadrement supérieur des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des opérateurs liés au secteur public local.**

À cet effet, il délivre aux étudiants une solide formation alliant théorique et pratique, mêlant l'histoire, le droit et la gestion des collectivités territoriales et les techniques d'élaboration des politiques publiques locales.

Objectif :

Le parcours de Master 2 « Action publique des collectivités territoriales » est conçu pour donner à ses étudiants une formation pluridisciplinaire de qualité grâce à laquelle ils pourront aisément développer un projet professionnel lié à l'administration territoriale et au développement des politiques publiques locales. En plus de cours permettant de saisir les enjeux locaux dans toute leur complexité intellectuelle, la formation s'articule autour de l'intervention de professionnels de l'administration locale de haut niveau qui transmettent aux étudiants leur expérience des politiques publiques par la voie de séminaires spécialisés.

La formation garantit une très bonne insertion professionnelle des étudiants, par la voie contractuelle comme par la voie de concours territoriaux.

La formation donne enfin aux étudiants les plus ambitieux les moyens d'acquérir les compétences et connaissances indispensables à la réussite du concours de l'Institut National des Études Territoriales (INET), ainsi qu'aux autres concours liés à l'administration locale.

Soucieux d'articuler exigence intellectuelle et pratique concrète des politiques publiques, le parcours de Master « Action publique des collectivités territoriales » dispense ainsi une formation complète et professionnalisante **permettant à ses étudiants de devenir des experts des politiques publiques locales décentralisées.**

3. EQUIPE PEDAGOGIQUE



L'équipe pédagogique est composée **d'enseignants-chercheurs** de l'Université de Strasbourg spécialistes de leur domaine d'enseignement, ainsi que de **nombreux professionnels** des questions locales (administrateurs territoriaux, officier général de gendarmerie, consultants spécialisés...) ou **experts** (avocats, élus). Chaque année, un programme de conférences d'actualité permet par ailleurs **l'intervention d'élus et de hauts-fonctionnaires**.

Directeur du Master : Christophe Pierucci, Professeur des Universités

4. MAQUETTE

Semestre 3 Action publique des collectivités territoriales				
	CM	TD	TP	CI
UE 1 : POLITIQUES PUBLIQUES (TRONC COMMUN)	12 ECTS	-	-	-
Evaluation des politiques publiques (enjeux et méthodes)	30h	-	-	-
Anglais	-	20h	-	-
Module de 5 cours :	-	-	-	-
Séminaires de culture institutionnelle administrative	20h	-	-	-
Économie publique appliquée	20h	-	-	-
Droit budgétaire	12h	-	-	-
L'emploi public	20h	-	-	-
Action publique environnementale	24h	-	-	-
UE 2 : FONDAMENTAUX DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE	18 ECTS	-	-	-
Politique et droit de l'aménagement et de l'urbanisme	24h	-	-	-
Module de 3 cours :	-	-	-	-
Enjeux contemporains des institutions locales	24h	-	-	-
Les collectivités territoriales et l'Europe	24h	-	-	-
Sociologie de l'action publique et des politiques publiques	20h	-	-	-
Module de 2 cours :	-	-	-	-
Finances et comptabilité publiques locales	12h	-	-	-
Fiscalité locale	12h	-	-	-
Semestre 4 Action publique des collectivités territoriales				
	CM	TD	TP	CI
UE 3 : SÉMINAIRES DE POLITIQUES LOCALES APPLIQUÉES	9 ECTS	-	-	-
Techniques de commande publique locale	20h	-	-	-
Techniques de gestion des services publics locaux	24h	-	-	-
Module de 6 cours :	-	-	-	-
Politiques sociales locales et solidarité territoriale	12h	-	-	-
Politiques numériques locales	12h	-	-	-
Politiques environnementales locales	12h	-	-	-
Politiques culturelles et sportives locales	12h	-	-	-
Politiques de communication locale	12h	-	-	-
Politiques de sécurité locales	12h	-	-	-
UE4 : DÉVELOPPEMENT DES APTITUDES PROFESSIONNELLES	21 ECTS	-	-	-
Projet collectif : conception et conduite d'un projet annuel	20h	-	-	-
Cycle de conférences	30h	-	-	-
<input checked="" type="checkbox"/> Module à choix - CHOISIR 1 PARMIS 3				
→ Stage (16 semaines minimum à temps partiel)	-	-	-	-
Mémoire	-	-	-	-
→ Tutorat	-	-	-	-
Module optionnel FACULTATIF				
Préparation écrite & orale aux concours administratifs (optionnel)	20h	-	-	-

5. STAGE ET RAPPORT DE STAGE

Les étudiants du Master 2 APCT suivent un **stage dès le 1^{er} semestre de l'année** universitaire, sur un **rythme d'alternance** (sans le statut juridique d'alternant).

Dans la mesure où il est en lien avec la vie locale, le stage peut être accompli dans des cadres diversifiés, qu'il s'agisse notamment d'institutions locales (Ville et Eurométropole de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace, Région GrandEst, Communes, ...) ou d'administrations déconcentrées de l'Etat, de juridictions, d'organismes en charge de la protection sociale ou encore de cabinets d'avocats ou de consultants ou auprès du Conseil de l'Europe.

Le stage débute le 1^{er} octobre. Il se déroule selon un **rythme hebdomadaire les lundi, mardi et mercredi**, les jours suivants de la semaine étant consacrés aux enseignements.

Le stage présente ainsi un volume horaire minimum de 336 heures, soit trois jours de stage répartis sur 16 semaines, sur la base de 7 heures de travail effectif. Afin d'atteindre la durée minimum indiquée il est de principe d'effectuer un seul stage sur cette période.

A l'issue de leur expérience, les étudiants remettent un **rapport de stage** au directeur du Master 2. Le rapport rend compte notamment des missions du stagiaires et de l'apport du stage. Il aborde également une question générale relative à l'action publique locales en lien avec le stage. Le rapport de stage ne donne pas lieu à une soutenance devant jury. La notation tient compte notamment de l'appréciation du maître de stage.

♦ Les étudiants du Master 2 ont la faculté de poursuivre leur stage au-delà de la durée mentionnée ou de poursuivre l'année par un **second stage, à temps complet**. Ce stage peut débiter au mois d'**avril** et se prolonger jusqu'à septembre suivant. Il ne donne pas lieu à un rapport de stage soumis à notation.



Vous souhaitez plus de détails :

Retrouvez tous les infos utiles sur les stages sur votre Ernest Etudiant :
Onglet « Ma professionnalisation » / « Stages »

Le screenshot montre l'interface 'Ernest Etudiant' avec un onglet 'Sommaire' en haut à gauche. Six cartes d'information sont disposées en deux rangées de trois. Chaque carte a un titre et un sous-titre, et est accompagnée d'une image illustrative. Les cartes sont :

- Sites utiles pour trouver un stage/orientation** : Retrouvez un nombre important de sites non exhaustifs pour rechercher des stages en France et à l'étranger.
- Stage : informations pratiques** : Retrouvez toutes les informations pratiques liées aux stages.
- La convention de stage** : La convention de stage : mode d'emploi.
- L'option stage en 4^{ème} année** : L'option stage en 4^{ème} année.
- Gratification de stage et bourses** : En France, lorsque la durée de stage au sein d'une même organisme d'accueil est supérieur à deux mois consécutifs (...) le stage est obligatoirement gratifié.
- Les stages à l'étranger** : Toutes les informations pratiques concernant les stages à l'étranger.

6. MEMOIRE

Les étudiants qui le souhaitent ont la faculté de préparer un **mémoire de recherche** consacré à la thématique relevant du domaine du Master 2, sous la direction d'un enseignant-chercheur intervenant dans le cadre de la formation. Cette option remplace le stage de 1^{er} semestre et doit répondre à un projet précis.

Le mémoire de 80 à 100 pages (hors annexes) donne lieu à une soutenance devant un jury composé *a minima* du directeur du mémoire de recherche et du directeur du M2.

Une note est attribuée par le jury au mémoire de recherche ainsi réalisé.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE PREVISIONNEL 2024 - 2025 - M2 Action Publique des Collectivités Territoriales

Mois	Jour	Date	Evénement / Remarque
Septembre	1 Di	1 Ma	1 Ma
Septembre	2 Lu	2 Me	2 Me
Septembre	3 Ma	3 Je	3 Je
Septembre	4 Me	4 Ve	4 Ve
Septembre	5 Je	5 Sa	5 Sa
Septembre	6 Ve	6 Di	6 Di
Septembre	7 Sa	7 Lu	7 Lu
Septembre	8 Di	8 Ma	8 Ma
Septembre	9 Lu	9 Me	9 Me
Septembre	10 Ma	10 Je	10 Je
Septembre	11 Me	11 Ve	11 Ve
Septembre	12 Je	12 Sa	12 Sa
Septembre	13 Ve	13 Di	13 Di
Septembre	14 Sa	14 Lu	14 Lu
Septembre	15 Di	15 Ma	15 Ma
Septembre	16 Lu	16 Me	16 Me
Septembre	17 Ma	17 Je	17 Je
Septembre	18 Me	18 Ve	18 Ve
Septembre	19 Je	19 Sa	19 Sa
Septembre	20 Ve	20 Di	20 Di
Septembre	21 Sa	21 Lu	21 Lu
Septembre	22 Di	22 Ma	22 Ma
Septembre	23 Lu	23 Me	23 Me
Septembre	24 Ma	24 Je	24 Je
Septembre	25 Me	25 Ve	25 Ve
Septembre	26 Je	26 Sa	26 Sa
Septembre	27 Ve	27 Di	27 Di
Septembre	28 Sa	28 Lu	28 Lu
Septembre	29 Di	29 Ma	29 Ma
Septembre	30 Lu	30 Me	30 Me
Septembre	31 Je	31 Je	31 Je
Octobre	1 Ma	1 Ma	1 Ma
Octobre	2 Me	2 Me	2 Me
Octobre	3 Je	3 Je	3 Je
Octobre	4 Ve	4 Ve	4 Ve
Octobre	5 Sa	5 Sa	5 Sa
Octobre	6 Di	6 Di	6 Di
Octobre	7 Lu	7 Lu	7 Lu
Octobre	8 Ma	8 Ma	8 Ma
Octobre	9 Me	9 Me	9 Me
Octobre	10 Je	10 Je	10 Je
Octobre	11 Ve	11 Ve	11 Ve
Octobre	12 Sa	12 Sa	12 Sa
Octobre	13 Di	13 Di	13 Di
Octobre	14 Lu	14 Lu	14 Lu
Octobre	15 Ma	15 Ma	15 Ma
Octobre	16 Me	16 Me	16 Me
Octobre	17 Je	17 Je	17 Je
Octobre	18 Ve	18 Ve	18 Ve
Octobre	19 Sa	19 Sa	19 Sa
Octobre	20 Di	20 Di	20 Di
Octobre	21 Lu	21 Lu	21 Lu
Octobre	22 Ma	22 Ma	22 Ma
Octobre	23 Me	23 Me	23 Me
Octobre	24 Je	24 Je	24 Je
Octobre	25 Ve	25 Ve	25 Ve
Octobre	26 Sa	26 Sa	26 Sa
Octobre	27 Di	27 Di	27 Di
Octobre	28 Lu	28 Lu	28 Lu
Octobre	29 Ma	29 Ma	29 Ma
Octobre	30 Me	30 Me	30 Me
Octobre	31 Je	31 Je	31 Je
Novembre	1 Ve	1 Ve	1 Ve
Novembre	2 Sa	2 Sa	2 Sa
Novembre	3 Di	3 Di	3 Di
Novembre	4 Lu	4 Lu	4 Lu
Novembre	5 Ma	5 Ma	5 Ma
Novembre	6 Me	6 Me	6 Me
Novembre	7 Je	7 Je	7 Je
Novembre	8 Ma	8 Ma	8 Ma
Novembre	9 Me	9 Me	9 Me
Novembre	10 Je	10 Je	10 Je
Novembre	11 Ve	11 Ve	11 Ve
Novembre	12 Sa	12 Sa	12 Sa
Novembre	13 Di	13 Di	13 Di
Novembre	14 Lu	14 Lu	14 Lu
Novembre	15 Ma	15 Ma	15 Ma
Novembre	16 Me	16 Me	16 Me
Novembre	17 Je	17 Je	17 Je
Novembre	18 Ve	18 Ve	18 Ve
Novembre	19 Sa	19 Sa	19 Sa
Novembre	20 Di	20 Di	20 Di
Novembre	21 Lu	21 Lu	21 Lu
Novembre	22 Ma	22 Ma	22 Ma
Novembre	23 Me	23 Me	23 Me
Novembre	24 Je	24 Je	24 Je
Novembre	25 Ve	25 Ve	25 Ve
Novembre	26 Sa	26 Sa	26 Sa
Novembre	27 Di	27 Di	27 Di
Novembre	28 Lu	28 Lu	28 Lu
Novembre	29 Ma	29 Ma	29 Ma
Novembre	30 Me	30 Me	30 Me
Novembre	31 Je	31 Je	31 Je
Décembre	1 Di	1 Di	1 Di
Décembre	2 Lu	2 Lu	2 Lu
Décembre	3 Ma	3 Ma	3 Ma
Décembre	4 Me	4 Me	4 Me
Décembre	5 Je	5 Je	5 Je
Décembre	6 Ve	6 Ve	6 Ve
Décembre	7 Sa	7 Sa	7 Sa
Décembre	8 Di	8 Di	8 Di
Décembre	9 Lu	9 Lu	9 Lu
Décembre	10 Ma	10 Ma	10 Ma
Décembre	11 Me	11 Me	11 Me
Décembre	12 Je	12 Je	12 Je
Décembre	13 Ve	13 Ve	13 Ve
Décembre	14 Sa	14 Sa	14 Sa
Décembre	15 Di	15 Di	15 Di
Décembre	16 Lu	16 Lu	16 Lu
Décembre	17 Ma	17 Ma	17 Ma
Décembre	18 Me	18 Me	18 Me
Décembre	19 Je	19 Je	19 Je
Décembre	20 Ve	20 Ve	20 Ve
Décembre	21 Sa	21 Sa	21 Sa
Décembre	22 Di	22 Di	22 Di
Décembre	23 Lu	23 Lu	23 Lu
Décembre	24 Ma	24 Ma	24 Ma
Décembre	25 Me	25 Me	25 Me
Décembre	26 Je	26 Je	26 Je
Décembre	27 Ve	27 Ve	27 Ve
Décembre	28 Sa	28 Sa	28 Sa
Décembre	29 Di	29 Di	29 Di
Décembre	30 Lu	30 Lu	30 Lu
Décembre	31 Ma	31 Ma	31 Ma
Janvier	1 Me	1 Me	1 Me
Janvier	2 Je	2 Je	2 Je
Janvier	3 Ve	3 Ve	3 Ve
Janvier	4 Sa	4 Sa	4 Sa
Janvier	5 Di	5 Di	5 Di
Janvier	6 Lu	6 Lu	6 Lu
Janvier	7 Ma	7 Ma	7 Ma
Janvier	8 Me	8 Me	8 Me
Janvier	9 Je	9 Je	9 Je
Janvier	10 Ma	10 Ma	10 Ma
Janvier	11 Me	11 Me	11 Me
Janvier	12 Je	12 Je	12 Je
Janvier	13 Ve	13 Ve	13 Ve
Janvier	14 Sa	14 Sa	14 Sa
Janvier	15 Di	15 Di	15 Di
Janvier	16 Lu	16 Lu	16 Lu
Janvier	17 Ma	17 Ma	17 Ma
Janvier	18 Me	18 Me	18 Me
Janvier	19 Je	19 Je	19 Je
Janvier	20 Ve	20 Ve	20 Ve
Janvier	21 Sa	21 Sa	21 Sa
Janvier	22 Di	22 Di	22 Di
Janvier	23 Lu	23 Lu	23 Lu
Janvier	24 Ma	24 Ma	24 Ma
Janvier	25 Me	25 Me	25 Me
Janvier	26 Je	26 Je	26 Je
Janvier	27 Ve	27 Ve	27 Ve
Janvier	28 Sa	28 Sa	28 Sa
Janvier	29 Di	29 Di	29 Di
Janvier	30 Lu	30 Lu	30 Lu
Janvier	31 Ma	31 Ma	31 Ma
Février	1 Sa	1 Sa	1 Sa
Février	2 Di	2 Di	2 Di
Février	3 Lu	3 Lu	3 Lu
Février	4 Ma	4 Ma	4 Ma
Février	5 Me	5 Me	5 Me
Février	6 Je	6 Je	6 Je
Février	7 Ve	7 Ve	7 Ve
Février	8 Sa	8 Sa	8 Sa
Février	9 Di	9 Di	9 Di
Février	10 Lu	10 Lu	10 Lu
Février	11 Ma	11 Ma	11 Ma
Février	12 Me	12 Me	12 Me
Février	13 Je	13 Je	13 Je
Février	14 Sa	14 Sa	14 Sa
Février	15 Di	15 Di	15 Di
Février	16 Lu	16 Lu	16 Lu
Février	17 Ma	17 Ma	17 Ma
Février	18 Me	18 Me	18 Me
Février	19 Je	19 Je	19 Je
Février	20 Ve	20 Ve	20 Ve
Février	21 Sa	21 Sa	21 Sa
Février	22 Di	22 Di	22 Di
Février	23 Lu	23 Lu	23 Lu
Février	24 Ma	24 Ma	24 Ma
Février	25 Me	25 Me	25 Me
Février	26 Je	26 Je	26 Je
Février	27 Ve	27 Ve	27 Ve
Février	28 Sa	28 Sa	28 Sa
Février	29 Di	29 Di	29 Di
Février	30 Lu	30 Lu	30 Lu
Février	31 Ma	31 Ma	31 Ma
Mars	1 Sa	1 Sa	1 Sa
Mars	2 Di	2 Di	2 Di
Mars	3 Lu	3 Lu	3 Lu
Mars	4 Ma	4 Ma	4 Ma
Mars	5 Me	5 Me	5 Me
Mars	6 Je	6 Je	6 Je
Mars	7 Ve	7 Ve	7 Ve
Mars	8 Sa	8 Sa	8 Sa
Mars	9 Di	9 Di	9 Di
Mars	10 Lu	10 Lu	10 Lu
Mars	11 Ma	11 Ma	11 Ma
Mars	12 Me	12 Me	12 Me
Mars	13 Je	13 Je	13 Je
Mars	14 Sa	14 Sa	14 Sa
Mars	15 Di	15 Di	15 Di
Mars	16 Lu	16 Lu	16 Lu
Mars	17 Ma	17 Ma	17 Ma
Mars	18 Me	18 Me	18 Me
Mars	19 Je	19 Je	19 Je
Mars	20 Ve	20 Ve	20 Ve
Mars	21 Sa	21 Sa	21 Sa
Mars	22 Di	22 Di	22 Di
Mars	23 Lu	23 Lu	23 Lu
Mars	24 Ma	24 Ma	24 Ma
Mars	25 Me	25 Me	25 Me
Mars	26 Je	26 Je	26 Je
Mars	27 Ve	27 Ve	27 Ve
Mars	28 Sa	28 Sa	28 Sa
Mars	29 Di	29 Di	29 Di
Mars	30 Lu	30 Lu	30 Lu
Mars	31 Ma	31 Ma	31 Ma
Avril	1 Me	1 Me	1 Me
Avril	2 Ma	2 Ma	2 Ma
Avril	3 Je	3 Je	3 Je
Avril	4 Ve	4 Ve	4 Ve
Avril	5 Sa	5 Sa	5 Sa
Avril	6 Di	6 Di	6 Di
Avril	7 Lu	7 Lu	7 Lu
Avril	8 Ma	8 Ma	8 Ma
Avril	9 Me	9 Me	9 Me
Avril	10 Je	10 Je	10 Je
Avril	11 Ve	11 Ve	11 Ve
Avril	12 Sa	12 Sa	12 Sa
Avril	13 Di	13 Di	13 Di
Avril	14 Lu	14 Lu	14 Lu
Avril	15 Ma	15 Ma	15 Ma
Avril	16 Me	16 Me	16 Me
Avril	17 Je	17 Je	17 Je
Avril	18 Ve	18 Ve	18 Ve
Avril	19 Sa	19 Sa	19 Sa
Avril	20 Di	20 Di	20 Di
Avril	21 Lu	21 Lu	21 Lu
Avril	22 Ma	22 Ma	22 Ma
Avril	23 Me	23 Me	23 Me
Avril	24 Je	24 Je	24 Je
Avril	25 Ve	25 Ve	25 Ve
Avril	26 Sa	26 Sa	26 Sa
Avril	27 Di	27 Di	27 Di
Avril	28 Lu	28 Lu	28 Lu
Avril	29 Ma	29 Ma	29 Ma
Avril	30 Me	30 Me	30 Me
Avril	31 Je	31 Je	31 Je
Mai	1 Je	1 Je	1 Je
Mai	2 Ve	2 Ve	2 Ve
Mai	3 Sa	3 Sa	3 Sa
Mai	4 Di	4 Di	4 Di
Mai	5 Lu	5 Lu	5 Lu
Mai	6 Ma	6 Ma	6 Ma
Mai	7 Me	7 Me	7 Me
Mai	8 Je	8 Je	8 Je
Mai	9 Ve	9 Ve	9 Ve
Mai	10 Sa	10 Sa	10 Sa
Mai	11 Di	11 Di	11 Di
Mai	12 Lu	12 Lu	12 Lu
Mai	13 Ma	13 Ma	13 Ma
Mai	14 Me	14 Me	14 Me
Mai	15 Je	15 Je	15 Je
Mai	16 Ve	16 Ve	16 Ve
Mai	17 Sa	17 Sa	17 Sa
Mai	18 Di	18 Di	18 Di
Mai	19 Lu	19 Lu	19 Lu
Mai	20 Ma	20 Ma	20 Ma
Mai	21 Me	21 Me	21 Me
Mai	22 Je	22 Je	22 Je
Mai	23 Ve	23 Ve	23 Ve
Mai	24 Sa	24 Sa	24 Sa
Mai	25 Di	25 Di	25 Di
Mai	26 Lu	26 Lu	26 Lu
Mai	27 Ma	27 Ma	27 Ma
Mai	28 Me	28 Me	28 Me
Mai	29 Je	29 Je	29 Je
Mai	30 Ve	30 Ve	30 Ve
Mai	31 Sa	31 Sa	31 Sa
Juin	1 Di	1 Di	1 Di
Juin	2 Lu	2 Lu	2 Lu
Juin	3 Ma	3 Ma	3 Ma
Juin	4 Me	4 Me	4 Me
Juin	5 Je	5 Je	5 Je
Juin	6 Ve	6 Ve	6 Ve
Juin	7 Sa	7 Sa	7 Sa
Juin	8 Di	8 Di	8 Di
Juin	9 Lu	9 Lu	9 Lu
Juin	10 Ma	10 Ma	10 Ma
Juin	11 Me	11 Me	11 Me
Juin	12 Je	12 Je	12 Je
Juin	13 Ve	13 Ve	13 Ve
Juin	14 Sa	14 Sa	14 Sa
Juin	15 Di	15 Di	15 Di
Juin	16 Lu	16 Lu	16 Lu
Juin	17 Ma	17 Ma	17 Ma
Juin	18 Me	18 Me	18 Me
Juin	19 Je	19 Je	19 Je
Juin	20 Ve	20 Ve	20 Ve
Juin	21 Sa	21 Sa	21 Sa
Juin	22 Di	22 Di	22 Di
Juin	23 Lu	23 Lu	23 Lu
Juin	24 Ma	24 Ma	24 Ma
Juin	25 Me	25 Me	25 Me
Juin	26 Je	26 Je	26 Je
Juin	27 Ve	27 Ve	27 Ve
Juin	28 Sa	28 Sa	28 Sa
Juin	29 Di	29 Di	29 Di
Juin	30 Lu	30 Lu	30 Lu
Juin	31 Ma	31 Ma	31 Ma
Juillet	1 Me	1 Me	1 Me
Juillet	2 Ma	2 Ma	2 Ma
Juillet	3 Je	3 Je	3 Je
Juillet	4 Ve	4 Ve	4 Ve
Juillet	5 Sa	5 Sa	5 Sa
Juillet	6 Di	6 Di	6 Di
Juillet	7 Lu	7 Lu	7 Lu
Juillet	8 Ma	8 Ma	8 Ma
Juillet	9 Me	9 Me	9 Me
Juillet	10 Je	10 Je	10 Je
Juillet	11 Ve	11 Ve	11 Ve
Juillet	12 Sa	12 Sa	12 Sa
Juillet	13 Di	13 Di	13 Di
Juillet	14 Lu	14 Lu	14 Lu
Juillet	15 Ma	15 Ma	15 Ma
Juillet	16 Me	16 Me	16 Me
Juillet	17 Je	17 Je	17 Je
Juillet	18 Ve	18 Ve	18 Ve
Juillet	19 Sa	19 Sa	19 Sa
Juillet	20 Di	20 Di	20 Di
Juillet	21 Lu	21 Lu	21 Lu
Juillet	22 Ma	22 Ma	22 Ma
Juillet	23 Me	23 Me	23 Me
Juillet	24 Je	24 Je	24 Je
Juillet	25 Ve	25 Ve	25 Ve
Juillet	26 Sa	26 Sa	26 Sa
Juillet	27 Di	27 Di	27 Di
Juillet	28 Lu	28 Lu	28 Lu
Juillet	29 Ma	29 Ma	29 Ma
Juillet	30 Me	30 Me	30 Me
Juillet	31 Je	31 Je	31 Je
Août	1 Ve	1 Ve	1 Ve
Août	2 Sa	2 Sa	2 Sa
Août	3 Di	3 Di	3 Di
Août	4 Lu	4 Lu	4 Lu
Août	5 Ma	5 Ma	5 Ma
Août	6 Me	6 Me	6 Me
Août	7 Je	7 Je	7 Je
Ao			

8. REGLEMENT D'EXAMEN

Retrouvez les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sur l'Ernest étudiant, ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire. Vous pouvez accéder à ce document au lien suivant :

Les modalités d'examen sont à retrouver sur Ernest :
[Mon diplôme / Cycle 2 / Nouvelle Offre de Formation \(NOF\)](#)

9. CONTACTS PRATIQUES



**AU CARDO : ACCUEIL UNIQUE DU SERVICE DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE :
Bureau 333 au 3^{ème} étage.**

Pour toute question administrative, un accueil est proposé du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

➔ **suivre** : « Entrée du Service des études et de la scolarité »

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) :

Christophe PIERUCCI, Professeur de droit public

pierucci@unistra.fr

Bureau : 410

CONTACTS ADMINISTRATIF :

Secrétariat du Master :

Anne KOEHL

koehl@unistra.fr

Tel : +33 03 68 85 62 73

10. SERVICES PRATIQUES



Communication

:

Pensez à relayer les évènements concernant votre formation au service communication !
Envoyez vos infos par email avant l'évènement pour l'annoncer et après pour le valoriser !
Partagez-le sur les réseaux sociaux en taguant votre école !

Catherine AMY, responsable communication

iep-communication@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 80 15

Bureau 415

Association des étudiants du master : La Fabrique de l'État

- **Mail :** lafabriquedeletat@gmail.com
- **LinkedIn :** <https://www.linkedin.com/company/lafabriquedeletat/>
- **Instagram :** <https://www.instagram.com/lafabriquedeletat>
- **Billetterie :** <https://linktr.ee/lafabriquedeletat>



Vous souhaitez : réserver une salle, un salon de travail, organiser un évènement, faire des photocopies, des impressions, des scans, vous restaurer, emprunter des ouvrages à la bibliothèque....

Retrouvez tous les infos utiles et les formulaires sur votre Ernest Etudiant :
Onglet « Mes ressources » / « Vie pratique »

The screenshot shows a user interface with a top navigation bar containing 'Sommaire' and a '+' icon. Below the navigation bar is a grid of six service tiles, each with a header image, a title, and a brief description:

- Espace de travail**: Des outils pratiques pour noter, gérer et organiser vos travaux universitaires.
- Dispositifs d'entraide, d'aide et de soutien**: L'espace qui regroupe les solutions qui vous accompagnent en cas de difficultés et de besoins spécifiques.
- Vie pratique**: L'espace vie pratique regroupe les informations sur les thèmes : Réservation de salle, Impression, Salle informatique, Bibliothèque, Cafétéria et RU.
- Moodle**: Accédez à Moodle!
- Lise**: Accès aux justificatifs de scolarité (certificats de scolarité, attestation de paiement, numéros d'anonymat...)
- Annuaire**: Retrouvez les contacts de l'équipe administrative.

11. ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement est mis en œuvre pour permettre aux étudiants en situation de handicap de suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, le [Service de la vie universitaire - Mission handicap](#) organise les aides ou les aménagements adaptés et apporte les conseils nécessaires pour mener à bien les projets d'études et professionnels.



Vous pouvez **dès à présent faire une demande d'aménagement** (sur le cursus et/ou les examens) ou **une demande de renouvellement d'aménagement** (dès vos résultats d'examens connus) si vous rencontrez une difficulté de santé qui impactera durablement vos études en 2024/2025.

Pour ce faire, vous devez compléter directement en ligne le formulaire mis en place par la Mission Handicap de l'Université de Strasbourg : <https://amenagements-handicap.unistra.fr>

Les demandes sont très nombreuses, ainsi le traitement de votre dossier peut prendre plusieurs semaines. Nous attirons votre attention sur le fait que toute proposition d'aménagement formulée par la mission handicap devra également être validée par la Direction des Etudes (Diplôme années 1 à 5) et/ou le responsable du parcours de Master 2.

Votre référent handicap à Sciences Po Strasbourg est joignable via l'adresse : iep-handicap@unistra.fr



Vous souhaitez : plus de détails – effectuer une 1^{ère} demande ou renouveler votre aménagement :

Retrouvez toutes les informations sur votre Ernest Etudiant :

Onglet « Mes ressources » / « Dispositifs d'entraide » / « Aménagements d'études et d'examens »

The screenshot shows a navigation bar with a 'Sommaire' tab and a dropdown menu. Below the navigation bar are three main content cards:

- Aides financières**: Plusieurs dispositifs financiers vous sont proposés par Sciences Po Strasbourg et l'Université de Strasbourg.
- Aménagements d'études et d'examens**: Vous avez besoin d'un aménagement pour vos études ou pour vos examens ? Retrouvez tous les dispositifs mis à votre disposition selon vos besoins.
- Difficultés personnelles**: Vous rencontrez des difficultés ? Retrouvez les contacts des différents dispositifs mis à votre disposition pour vous accompagner.

12. PRESENTATION D'ERNEST

Tout au long de vos années d'études à Sciences Po Strasbourg profitez de votre espace étudiant !

Toutes les informations dont vous avez besoin au cours de vos années d'études sont disponibles sur votre intranet Ernest étudiant Sciences Po Strasbourg !

Pour y accéder, rien de plus simple connectez-vous à votre espace étudiant Unistra.

Puis, tapez Sciences Po Strasbourg (IEP) dans la barre de recherche et cliquez sur le lien qui apparaît dans la barre de gauche.

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des espaces qui composent votre intranet.



13. NOMINATION DES DELEGUES DE PROMOTION

Les délégués de promotion sont élus par les étudiants du master 2 selon les modalités définies par ceux-ci.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés du responsable du parcours et du service des études et de la scolarité.

Les délégués sont également invités à participer au conseil de perfectionnement de la mention de master politiques publiques qui se réunit chaque année.

 **Suivez Sciences Po Strasbourg sur les réseaux !**

Suivez Sciences Po Strasbourg !



ScPo Strasbourg



ScPo_ Strasbourg



Sciences Po Strasbourg



sciencespo_strasbourg



Sciences Po Strasbourg

www.sciencespo-strasbourg.fr